



MAIRIE de CAMPAGNE les HESDIN

101 Rue Daniel Ranger - 62870 - Téléphone 03.21.90.32.49 - Fax 03.21.86.02.84
Mail : campagne.les.hesdin@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 05 Octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur EVRARD Michel, Maire, en suite de convocations en date du 23 Septembre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	0
Votes Contre :	16
Abstention :	2
N° DCM2022/26	

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BLONDEL Michel, BOTTE Nadine, CARON Florence, CRIMET Marie-Thérèse, DUBOIS Vincent, DUPONT Luc, EVRARD Michel, HAUDIQUET Nathalie, NOURTIER Joël, PILLAIN Nathalie, PINGUET Julien, RAUWEL Nathalie, ROUSSEL Romain, SURGEON Bernard, VERNUSSE Éric et WAROT Jérôme.

Absentes excusées : Madame AIN-FARÉS Sara (à donner procuration à M. ROUSSEL Romain), Madame GUILLEMANT Emmanuelle, Madame QUESNOY Aurélie (à donner procuration à M. NOURTIER Joël)

Secrétaire de séance : Monsieur ROUSSEL Romain

Objet : Avis sur le projet d'extension du parc éolien sur la Commune de BUIRE-LE-SEC

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait part aux membres que, par arrêté préfectoral en date du 25 Juillet 2022, une enquête publique a été ouverte pendant 31 jours à compter du 24 Août 2022., sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS INNOVENT, en vue de procéder à la construction et à l'exploitation d'un aérogénérateur sur le parc éolien existant appelé « parc éolien de BUIRE-LE-SEC » déjà composé de 12 aérogénérateurs et d'un poste de livraison. Pendant toute la durée de l'enquête, le public a pu prendre connaissance du dossier sur support papier en Mairie de BUIRE-LE-SEC. Une version numérique du dossier est disponible en Mairie de CAMPAGNE-LES-HESDIN, afin que toute personne intéressée puisse le consulter aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

L'enquête a été portée à la connaissance du public par voie de publication et d'affiches par les soins de la Mairie de BUIRE-LE-SEC, et de celles dont le territoire est touché par le périmètre du rayon d'affichage : ARGOULES (80), BEAUMERIE-SAINT-MARTIN, BEAURAINVILLE, BOISJEAN, BRIMEUX, CAMPAGNE-LES-HESDIN, CAMPIGNEULLES-LES-PETITES, ECUIRES, GOUY-SAINT-ANDRE, LEPINE, LESPINOY, MAINTENAY, MARANT, MARENLA, MARLES-SUR-CANCHE, MONTREUIL-SUR-MER, NAMPONT (80), NEMPONT-SAINT-FIRMIN, ROUSSENT, SAINT-REMY-AU-BOIS, SAULCHOY et WAILLY-BEAUCAMP.

Cette demande d'autorisation, présentée par la SAS INNOVENT, consiste à ériger et exploiter une éolienne, d'une puissance de 3 mégawatts (MW), d'une hauteur maximale de 156 mètres, du chemin d'accès, de sa plateforme, du poste électrique et du réseau électrique enterré qui reliera l'ensemble au réseau ENEDIS. La hauteur de l'axe du moyeu sera de 99,5 mètres, le diamètre du rotor sera de 113 mètres. Chaque poste de transformation sera implanté au pied de chaque mât, à l'extérieur de celui-ci. Ce choix technologique permettra d'exploiter de manière optimale les ressources en vent du site. Un unique modèle d'éolienne a été retenu : la SWT3.0-113, produite par l'entreprise Allemande SIEMENS. Il s'agit du même modèle que les douze qui composent déjà ce parc.

La production annuelle d'électricité de l'éolienne est estimée à 9,25 GWh. Avec une telle quantité d'énergie, le projet permettra de fournir chaque année, la consommation d'environ 3 423 ménages hors chauffage et ECS (eau chaude sanitaire), ou 1 966 ménages avec chauffage et ECS.

.....
Cette extension représente un investissement de 3,9 millions d'euros, et devrait produire pendant vingt ans.

Les intérêts d'un tel projet sont multiples. Entre autres :

- Contribuer aux respects des engagements internationaux de la France dans le cadre de la politique et la limitation de la production de gaz à effets de serre,
- Renforcer l'indépendance énergétique du Pays,
- Diversifier le mix énergétique du Pays, aujourd'hui fortement dépendant du secteur nucléaire,
- Permettre de bénéficier d'un prix de l'électricité relativement bas, le prix de l'électricité nucléaire et fossile, ainsi que celui du pétrole, du gaz et du charbon ne cessant de croître.

Une étude d'impacts fouillée a été produite dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale. Elle a permis de lever les nombreuses contraintes qui limitent les possibilités d'implantation d'éoliennes terrestres, en termes d'implantation, de production et de démantèlement :

- Impacts acoustiques,
- Impacts visuels, notamment au regard du paysage et du patrimoine local, impacts en termes d'effets stroboscopiques et de flashes lumineux,
- Impacts sur la faune, la flore et les habitats,

Les effets de moindre importance ont eux aussi été abordés :

- Impacts sur les sols et ressources en eau (en cas de pollutions), production de déchets,
- Emploi, tourisme, économie et fiscalité locale, coût de l'électricité,
- Impacts sur la sécurité des biens et des personnes,
- Impacts temporaires du chantier.

Sur l'ensemble de ces points, l'étude des impacts a montré l'absence de contraintes rédhibitoires. Le projet respecte les contraintes acoustiques sur l'ensemble des habitations les plus proches, les richesses naturelles (notamment avifaunistique et chiroptérologiques) ne seront pas atteintes, et les paysages et richesses patrimoniales locales sont préservées.

Cette enquête s'est déroulée du 24 Août 2022 au 23 Septembre 2022 inclus, en Mairie de BUIRE-LE-SEC. Des permanences ont été assurées par Monsieur DENTANT, Commissaire-Enquêteur, afin de recevoir les observations que peut susciter cette exploitation. De plus, les observations et propositions du public ont pu également être formulées, durant cette période, sur le site internet des services de l'Etat, à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - rubrique publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eoliennes - SAS INNOVENT - EXTENSION PE DE BUIRE-LE-SEC - BUIRE-LE-SEC - Réagir à l'article.

Conformément à cet arrêté préfectoral, les publications d'avis d'enquête publique ont été affichées sur le panneau d'affichage de la Mairie et en Mairie de CAMPAGNE-LES-HESDIN, 15 jours avant l'ouverture de celle-ci.

Aussi, et conformément à la demande de Monsieur le Préfet du PAS-DE-CALAIS, il appartient au Conseil Municipal de donner son avis sur cette demande. Les délibérations devront intervenir au plus tard 15 jours après la clôture du registre d'enquête.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 2 abstentions, 0 voix POUR et 16 voix CONTRE :

✓ **DONNE** un avis défavorable à cette demande d'autorisation, présentée par la SAS INNOVENT.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été effectuées le

et la délibération reçue en Sous-Préfecture le

Le Maire, M. EVRARD



Le Maire, Michel EVRARD



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de MONTREUIL

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2022-10-12(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: CAMPAGNE LES HESDIN

N° de SIREN: 216202044

Numéro Acte de la collectivité locale: DCM2022_26

Objet acte: Avis sur le projet d'extension du parc éolien sur la Commune de BUIRE-LE-SEC

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.4-Amenagement du territoire

Identifiant Acte: 062-216202044-20221005-DCM2022_26-DE

Rapport d'erreur(s):